



## Installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard

# PROTOCOLE DE SECURITE

Version : 3

### CONSIGNES GENERALES A RESPECTER

Lors de chaque entrée sur site, vous devez vous présenter à l'accueil.



Entrée interdite à toute personne non autorisée



La vitesse est limitée à 30 km/h



Interdiction de fumer sur l'ensemble du site, même dans la cabine des véhicules



Flamme nue interdite



Port obligatoire d'un vêtement haute visibilité



Port des gants conseillé pour toute manutention



Port obligatoire des bottes ou chaussures de sécurité (à l'exception des visiteurs)

- Suivre scrupuleusement les consignes des agents du SYDOM.
- Respecter les règles de sécurité et de circulation affichées à l'entrée et sur le site et indiquées dans le présent document.
- Tous les **chargements** doivent être **impérativement bâchés ou fermés** pour éviter tout envol.
- La **récupération est strictement interdite**.
- **Interdiction de réaliser toute intervention ou manipulation** (enlèvement de filet de protection, fermeture de bennes ...) sur le pont bascule, dans les bennes ou semi remorques remplies de déchets et dès lors que le véhicule est en butée du quai de déchargement des déchets.
- Il est interdit de consommer de l'alcool et des drogues sur le site.
- **Toutes les consignes de sécurité concernant les équipements et les opérations propres au chargement et au déchargement inhérentes à la profession doivent être connues et appliquées par les représentants de la société de transport ou les sous-traitants ayant à accomplir une mission sur notre site.**

### CONSIGNES SPECIFIQUES AUX INTERVENTIONS EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE

Tout apport ou intervention en dehors des ouvertures est soumis à un accord préalable du SYDOM. Les portails doivent être systématiquement fermés lors du départ du site.

**Pour tout déchargement ou toute intervention en dehors des heures d'ouverture, 2 personnes doivent être obligatoirement présentes pour assurer l'opération de déchargement.**

**Dans le cas contraire, l'accès au site est interdit pour des raisons de sécurité.**

*Pour mémoire, le site est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 14h.*

**En cas de non respect des règles de sécurité ou de fonctionnement ou si le comportement des personnes ou l'état du véhicule génère des risques pour l'opération ou le personnel, le SYDOM se réserve le droit de décider de l'interdiction de décharger le véhicule ou d'accéder au site.**



## Installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard

# PROTOCOLE DE SECURITE

### CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT, D'INCENDIE, D'INCIDENT OU DE POLLUTION



- ❶ Se protéger
- ❷ Protéger
- ❸ Alerter
- ❹ Secourir
- ➡ Ecarter les dangers potentiels (couper l'énergie, arrêter les équipements ...).
- ➡ Protéger les victimes en les mettant en situation de sécurité.
- ➡ **Alerter les agents du SYDOM**

**Poste d'accueil SYDOM : 05 65 45 22 15**

En dehors des horaires d'ouverture et en l'absence d'un agent du SYDOM, contacter le **SYDOM à Olemps** au 05 65 68 34 49 ou **Matthieu MEZZACASA** au 06 72 58 85 87  
**Tél. premier secours : 15/112 (portable) - Tél. pompiers : 18/112 (portable)**

### RISQUES ET MESURES DE PREVENTION

Les risques principaux sur le site sont :

- ➡ Accidents à proximité de la zone d'évolution des engins et des véhicules
- ➡ Incendie et explosion
- ➡ Chute
- ➡ Noyade

**Toute personne extérieure au site doit rester strictement à proximité de son véhicule ou dans les zones qui lui ont été indiquées lors de son arrivée**

#### CIRCULATION

**Collision entre véhicules**

**Collision avec des piétons**

- Respecter la signalisation et les limitations de vitesse
- Respecter le plan de circulation
- Priorité aux piétons
- Port obligatoire d'un vêtement de haute visibilité pour tout déplacement à pied sur le site

**Le stationnement est interdit en dehors des espaces prévus ou indiqués par le personnel du SYDOM**

#### PESEE - DECHARGEMENT

**Risque de chute lors des opérations de pesée, de déchargement ou de débâchage**

**Risque d'écrasement par un engin ou un véhicule**

- **Toute intervention dans les bennes ou semi remorques contenant des déchets est interdite.**
- Il est strictement interdit de réaliser toute intervention ou manipulation (enlèvement des filets de protection, ouverture et fermeture des bennes, hayons ou remorques ...) dès lors que le véhicule est sur le pont bascule ou en butée du quai de déversement des déchets.  
Toutes ces opérations doivent être réalisées en respectant une distance de sécurité d'au moins 5 m entre l'arrière du véhicule et le bord du quai de déversement.
- **Les déchargements manuels sont à proscrire.** S'ils s'avèrent indispensables, l'arrière du véhicule ou de la remorque devra demeurer à 2 m minimum du bord du quai afin de permettre un déchargement en toute sécurité.  
**Tout déchargement en équilibre sur le bord du quai est strictement interdit.**
- S'il est indispensable de parler au conducteur d'engin ou d'un véhicule, ne l'aborder qu'à l'arrêt et latéralement.
- Laisser le quai propre et exempt de tout déchet pour le camion qui suit.
- Après tout déchargement, s'assurer que la porte arrière d'une benne ou d'une remorque est bien fermée avant de s'engager sur les voies de circulation.

**Tous les chargements doivent être impérativement bâchés ou fermés.**

**L'utilisation des engins est réservée au personnel du SYDOM.**



## Installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard

# PROTOCOLE DE SECURITE

### RISQUES ET MESURES DE PREVENTION

#### TRAVAIL DANS L'ENCEINTE DES BASSINS

##### Risque de chute et de noyade

- Signaler à l'accueil toute intervention dans l'enceinte des bassins (clé fournie par l'agent d'accueil).
- **Accès interdit pour une personne seule : travail en binôme obligatoire.**
- Fermer les portails après toute intervention.

### DEROULEMENT DES OPERATIONS DE DECHARGEMENT DES DECHETS

#### ➔ A l'arrivée sur site :

- se présenter à l'accueil en précisant l'origine des déchets, le client et le transporteur,
- suivre les instructions données par l'agent du SYDOM,
- si besoin se diriger vers l'aire d'attelage/dételage,

#### ➔ Positionner le véhicule sur le pont bascule,



En cas de déclenchement  
du portique de  
radioactivité

#### Suivre scrupuleusement les consignes des agents du SYDOM.

*En dehors des horaires d'ouverture et en l'absence d'un agent du SYDOM,  
contacter le SYDOM à Olemps au 05 65 68 34 49  
ou Matthieu MEZZACASA au 06 72 58 85 87  
et attendre l'intervention d'un agent du SYDOM.*

#### ➔ Attendre la validation de la pesée,

#### ➔ Respecter les règles de circulation affichées à l'entrée du site et sur le site,

#### ➔ Dans la zone de déchargement :

- s'assurer que l'engin du SYDOM ou une personne ne se trouve pas en bas du quai de déversement,
- **réaliser impérativement toute intervention ou manipulation pouvant entraîner une chute** (enlèvement des filets de protection, ouverture et fermeture des bennes, hayons ou remorques) **avant que le véhicule soit en butée du quai de déchargement et en respectant une distance de sécurité d'au moins 5 m entre l'arrière du véhicule et le bord du quai,**
- tout déchargement manuel doit être effectué en respectant une distance d'au moins 2 m entre l'arrière du véhicule (ou la remorque) et le bord du quai ; **d'une manière générale, le déchargement manuel est à éviter,**
- nettoyer le quai de déchargement, si nécessaire, afin de laisser la plateforme propre et exempte de tout déchet pour le camion qui suit,
- **s'assurer que la porte arrière des bennes ou remorques est bien fermée avant de s'engager sur les voies de circulation interne,**

#### ➔ Positionner le véhicule sur le pont bascule,

#### ➔ Attendre la validation de la pesée et récupérer le ticket de pesée,

#### ➔ Positionner le véhicule sur le pont bascule,

#### ➔ Quitter le site après accord de l'agent du SYDOM.



Installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard

**PROTOCOLE DE SECURITE**

**ETABLISSEMENT D'ACCUEIL**

**Syndicat Départemental des Ordures Ménagères (SYDOM) de l'Aveyron**

Installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard

12200 Villefranche de Rouergue

Tél. / Fax : 05 65 45 22 15

**Horaire de fonctionnement :** du lundi au vendredi de 7h à 14h

Accès restreint en dehors des horaires d'ouverture aux apporteurs autorisés identifiés munis de badge

**ENTREPRISE EXTERIEURE OU INTERVENANT EXTERIEUR**

**Raison sociale :** .....

**Adresse :** .....

**Tél. :** ..... **Fax :** .....

**Nom des intervenants :** .....

**Responsable désigné :** .....

**Chargement - Déchargement**

<b>Opérations :</b>	<input type="checkbox"/> Chargement	<input type="checkbox"/> Déchargement
<b>Caractéristiques du(des) véhicule(s) :</b>	<input type="checkbox"/> Benne ordures ménagères <input type="checkbox"/> Semi remorque <input type="checkbox"/> Camion polybenne <input type="checkbox"/> Autre : .....	
<b>Nature des déchets :</b>	<input type="checkbox"/> Déchets ménagers résiduels	<input type="checkbox"/> Déchets industriels résiduels
	<input type="checkbox"/> Remblai (terre sans gravats)	<input type="checkbox"/> Autre : .....
<b>Conditionnement :</b>	<input type="checkbox"/> Vrac	<input type="checkbox"/> Sac <input type="checkbox"/> Autre : .....
<b>Précautions particulières résultant de la nature des substances ou produits transportés :</b>		
.....		
.....		


**Autres interventions :**

<b>Nature de l'intervention :</b> préciser la nature de l'intervention (visite du site, maintenance, entretien ...)
.....
.....

**SIGNATURE**

Le présent protocole est opposable à toute personne pénétrant sur le site.

L'entreprise extérieure s'engage à prendre connaissance des consignes de sécurité ci-jointes, à les diffuser à l'ensemble des intervenants et à les faire respecter. Ce document devra se trouver dans l'ensemble des véhicules intervenants sur le site.

<p><b>L'établissement d'accueil : SYDOM Aveyron</b></p> <p><b>Date :</b> 24 janvier 2014</p> <p><b>Nom :</b> M. GAFFARD, Directeur du SYDOM</p> <p><b>Signature :</b></p> 	<p><b>L'entreprise extérieure</b></p> <p><b>Date :</b></p> <p><b>Nom :</b></p> <p><b>Signature :</b></p>
---	--